

Animateur :	Laurent Fouché
Membres présents :	Mme Véronique Autexier, MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Bruno Renon
Membre excusé :	Néant
Membre invité :	Néant
Membre absent :	Néant
Invité absent :	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39 .2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités : validation du PV n° 39 du 03/05/2023,
- Civilités,
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Etude des forfaits
- Report des rencontres

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Néant

4° Questions et informations diverses

- Etude des courriers

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence

Formalités : Les membres de la Commission entérinent la validation du PV n°39 du 03/05/2023

Informations de l'animateur

L'animateur informe les membres de la Commission qu'une réunion préparatoire des finales de la Champions Div's aura lieu le mardi 23 mai 2023 à 18h30 au District.
Les membres de la Commission sont cordialement invités à cette réunion.

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Etude des « Forfaits » du 06 et 07 mai 2023

- CR7
Poule A : ASFC Vindelle 3 du dimanche 07 mai 2023 (2^{ème} forfait)
Poule B : AS Mosnac 2 du samedi 06 mai 2023 (2^{ème} forfait)
- D5
Poule A : US Etagnac du dimanche 07 mai 2023 (1^{er} forfait)

Les clubs concernés seront débités de **30 Euros** en application des tarifs Généraux (2022/2023)

- D4
Poule B : US St Angeau 2 du dimanche 07 mai 2023 (2^{ème} forfait)

Le club concerné sera débité de **40 Euros** en application des tarifs Généraux (2022/2023)

Décision 01 : Les membres de la Commission valident ces forfaits

2° - Report des rencontres

	Poule	Rencontres	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
CR7	A	ES Linars 3 - SC St Claud 2	02/04/2023	13/05/2023	19h00
1 ^{ère} Division	0	AS Brie - GSF Portugais	15/04/2023	17/05/2023	20h00
3 ^{ème} Division	A	Stade Ruffécois 3 - FC Confolens 2	16/04/2023	18/05/2023	15h00
3 ^{ème} Division	A	AS Brie 2 - FC Haute Charente	15/04/2023	18/05/2023	15h00
3 ^{ème} Division	A	US Abzac - ES Montignac	19/03/2023	18/05/2023	15h00
3 ^{ème} Division	C	ENT St Séverin Palluau 2 - AS Soyaux 2	18/02/2023	17/05/2023	20h00

3 ^{ème} Division	C	AS St Yrieix 3 - OFC Ruelle 3	29/04/2023	17/05/2023	20h00
4 ^{ème} Division	B	AS Mons - CR Mansle 2	26/03/2023	18/05/2023	15h00
4 ^{ème} Division	B	AS Brie 3 - US Anais 2	16/04/2023	18/05/2023	13h00
5 ^{ème} Division	D	AJ Montmoreau 2 - ENT St Séverin Palluau 3	15/04/2023	17/05/2023	20h00

Décision 02 : Les membres de la Commission valident ces reports

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

3° - Néant

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

4° - Etude des courriers

- Courriel du club de l'ASFC Vindelle du mercredi 03 mai 2023 - Déclaration de forfait de l'ASFC Vindelle 3 (CR7 - Poule A) - Pris note
- Courriel du club de l'ENT St Séverin Palluau du vendredi 28 avril 2023 - Demande d'inversion de rencontre - Accord du club adverse - Avis favorable de la Commission
- Courriel du club de l'AS Mosnac du jeudi 04 mai 2023 - Demande de report de rencontre Avis défavorable de la Commission en application des articles 24.1 et 24.2 des RG du District. Un courrier sera adressé aux clubs concernés par le secrétariat du District
- Courriel du club de l'UA.M St Sulpice de Cognac - Demande de report de rencontre Avis défavorable de la Commission en application des articles 24.1 et 24.2 des RG du District. Un courrier sera adressé aux clubs concernés par le secrétariat du District
- Courriel du club de l'US Etagnac du jeudi 04 mai 2023 - Déclaration de forfait (D5 - Poule A) - Pris note
- Courriel du club de l'US Mosnac du vendredi 05 mai 2023 - Déclaration de forfait (CR7 - Poule B) - Pris note
- Courriel du club du CS St Angeau du vendredi 05 mai 2023 - Déclaration de forfait (D4 - Poule B) - Pris note
- Courriel du club de l'AS Chazelles du vendredi 05 mai 2023 - Demande de report de rencontre – Refus du club adverse - Avis défavorable de la Commission

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 09/05/2023

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°39 du 03/05/2023	Validé	-	-
1	Etude des forfaits du 06 et 07 mai 2023	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Report des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 17 mai 2023 à 17h15

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

L'animateur
Laurent Fouché



Le Secrétaire
Philippe Brandy

